

ÉLECTIONS DANS LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Du 27 octobre au 9 novembre 2021



Élections CCI Essonne

**Chefs d'entreprise, commerçants, industriels,
devenez élus consulaires !**

RÔLE ET ENGAGEMENTS DES ÉLUS

1

Les engagements

- > Respect des positions de la CCI et de sa communication lors des prises de parole
- > Disponibilité et implication
- > Neutralité et défense de l'intérêt général
- > Devoir de réserve et confidentialité dans l'exercice de leurs fonctions d'élus
- > Force de propositions à partager avec les collègues élus et soumis à la décision des instances de la CCI

LES FONCTIONS D'ÉLUS SONT BÉNÉVOLES.

Le rôle : ambassadeur auprès des entreprises et territoires

- > **Représentation**
Vous êtes porte-parole des entreprises, des réseaux d'entreprises et des territoires
Vous représentez la CCI lors d'événements, dans les organismes extérieurs et sur les territoires
- > **Relai d'information**
Vous apportez un éclairage sur les besoins et difficultés des entreprises et des territoires
Vous relayez les prises de position de la CCI sur le terrain
- > **Acteurs**
Accompagnement opérationnel des entreprises
Vous participez à l'élaboration des plans d'actions découlant de la stratégie et des orientations nationales, régionales et locales
Vous contribuez à la mise en relation des entreprises
- > **Contributions**
Vous prenez position sur les sujets qui intéressent la vie des entreprises
Vous participez à la mise en œuvre des actions sur les territoires
Vous jouez un rôle de conseil

LES PRINCIPALES MISSIONS DES CCI

2

Les CCI, qualifiées de corps intermédiaires de l'État, sont un groupe social composé d'établissements publics et d'établissements dépourvus de la personnalité juridique établis par la loi en vue de représenter et défendre un intérêt général économique.
Elles représentent librement les intérêts du commerce, de l'industrie et des services.

Les missions prioritaires des CCI s'articulent autour de cinq axes :

- 1 L'entrepreneuriat**
Soutenir les porteurs de projets dans leurs démarches entrepreneuriales, en leur apportant un appui et des conseils pratiques.
- 2 L'appui aux entreprises dans leurs mutations**
Accompagner les entreprises et en priorité les TPE/PME dans leurs transformations et leurs mutations, notamment en matière de digitalisation, de transition écologique, de recherche de financement, etc.
- 3 L'international**
Accompagner les entreprises dans leur développement à l'international, en vue d'augmenter le nombre des exportateurs et le volume des exportations.
- 4 La représentation des entreprises**
Participer à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques, en relayant les propositions des acteurs économiques.
- 5 L'appui aux territoires**
L'objectif est de développer les capacités et les potentiels économiques des territoires et de lutter contre les fractures territoriales, en faisant émerger des projets partenariaux et des réseaux collaboratifs.

GOVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

3

La gouvernance

La prochaine mandature sera composée de 36 élus à la CCI Essonne.

COMMERCE		INDUSTRIE		SERVICES	
10		8		18	
SEUILS D'EFFECTIFS					
0 à 9 salariés	10 salariés et plus	0 à 19 salariés	20 salariés et plus	0 à 9 salariés	10 salariés et plus
5	5	4	4	8	10

Les membres sont élus pour 5 ans. Parmi ces 36 élus, 16 élus seront également des élus régionaux : 8 titulaires et 8 suppléants. Chaque élu régional est élu avec un suppléant qui siège au sein de la CCI Essonne. Chaque titulaire à la CCI de Région et son suppléant sont de sexe différent.

Le fonctionnement des instances consulaires

PROPOSITION

Commissions d'études, conseils d'établissements d'enseignement, groupes de travail, autres commissions.



Les services accompagnent les élus dans l'exercice de leur mandat.



CONSEIL

Le bureau

conseille le président. Il comprend : président, vice-présidents, trésorier, trésorier-adjoint, secrétaire.



DÉCISION

L'assemblée générale

Le président préside l'assemblée générale et le bureau.
Le président d'une CCID/T est un élu régional : il est de droit vice-président de la CCIR, membre du bureau de la CCIR.

L'assemblée générale élit son président, les autres membres du bureau et compose les différentes commissions.



MISE EN ŒUVRE

Le directeur général

dirige les services, est en charge de leur animation, du suivi de leurs activités, de la réalisation des objectifs et du contrôle de leur résultats.



Les services